AVIS DU MAIRE (PJ 09)

SAS CGM BIO ENERGY
2 rue de Chartres
28 700 Umpeau

Mairie de Francourville
28 700 Francourville

Le 7 janvier 2020,

Objet : Avis de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire,

La société CGM BIO ENERGY porte aujourd'hui un projet de construction d'une unité de méthanisation sur la commune de Francourville. Celui ci est prévu sur la parcelle agricole ZV 53 et ZV 54 au lieu dit « route de la Croix Blanche ».

La société vous demande, Monsieur le Maire, de vous prononcer sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (1° du I de l'article 4 du dcret n° 2004-450 et le 7° du I de l'art R 512-6 du code de l'environnement).

A ce titre, la société CGM BIO ENERGY se propose, à sa charge, de remettre le site dans un état compatible avec le document d'urbanisme en vigueur à la date de cessation des activités.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments dévoués.

Marc PETIT ,
associé porteur du projet

le 7/01/2020

Le Maire
Eric MOULIN